RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00511
Numéro SIREN : 421 953 399
Nom ou dénomination : ABISSE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2013 sous le numéro de dépôt 8973

21/14.6.13

90511

DEPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 21 JUIN 2013
SOUS LE N° 8973

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
SARL ABISSE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°8973 en date du 21/06/2013

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes

sur la transformation de la société ABISSE

société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes et de commissaire à la transformation de la société ABISSE et en application des dispositions de l'article L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaitre mon appréciation sur la situation de la société, sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et en vue de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

- vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Mes travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

- Analyser les avantages particuliers ;

Norbert ROCOURT
Expert-comptable – Commissaire aux comptes
Conseil régional de Paris - Ile de France – Compagnie Régionale de Paris
Etablissement secondaire, adresse de correspondance : 21 rue d'Artois 75 008 PARIS
Siège : 55 rue de Levis, 75 017 PARIS – 01 83 64 04 98 – norbert.rocourt@nraudit.fr – RCS PARIS 491 608 295 00029

Les derniers comptes annuels de votre société, arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaitre des capitaux propres d'un montant de 109 347 €, pour un capital de 60 000 €.

Il ressort des documents portés à ma connaissance que le projet de transformation ne présente pas d'attribution d'avantages particuliers.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris le 14 juin 2013



Norbert ROCOURT

Commissaire aux comptes et à la transformation